



Appareil de climatisation sur le mur de ma maison

Par **alexgus**, le **05/07/2012** à **10:28**

Bonjour,

J'ai acheté une petite maison dans une co-propriété dans le midi. Cette maison, je l'ai achetée avec la climatisation. L'ancien propriétaire a fait installer cette climatisation il y a une dizaine d'années sans demander l'accord du syndic. Or, aujourd'hui, je risque d'être amené à la faire retirer sous prétexte qu'elle est fixée sur un mur extérieur de ma maison et que c'est inesthétique. L'ancien propriétaire a reçu plusieurs lettres de rappel du syndic sans jamais y répondre depuis dix ans. Les autres co-propriétaires peuvent-ils m'obliger à la retirer de ce mur? Merci

Par **wolfram**, le **17/07/2012** à **11:12**

Si votre midi est réellement le midi ou la Provence, encore qu'il fasse très chaud dans l'encaissement de Grenoble, je suppose que vous n'êtes pas seul à avoir une clim installée.

La question à poser est de savoir si les lettres du syndic interrompent la prescription décennale, terme au bout duquel la copro n'a plus de recours sur une modification de l'aspect extérieur des lieux. Ces lettres étaient-elles des mises en demeure d'avoir à supprimer la clim.

Autre possibilité, si vous n'êtes pas seul concerné, faire voter une résolution en AG autorisant la présence de votre clim.

Attention, il y a peut-être un règlement du lotissement qui a lui aussi ses contraintes.

Bon courage.

Michel.